



# BARÈME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

## Tarifs applicables au 1er janvier 2025

### TRANSACTION VENTE ●●●

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50 000€ : 5 500€ TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 50 001€ et 80 000€ : 6 000€ TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 80 001€ et 100 000€ : 6 500€ TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 100 001€ et 120 000€ : 7.00% TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 120 001€ et 140 000€ : 6.50% TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 140 001€ et 180 000€ : 6.00% TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 180 001€ et 200 000€ : 5.50% TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 200 001€ : 5.00% TTC du prix de vente.

**Principe du non-cumul** : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. **Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.**

Ces taux s'entendent **TVA comprise au taux de 20%**.

**Nous ne détenons pas de fonds.**

Une note est délivrée pour toute prestation de service d'un montant égal ou supérieur à 25 € (TVA comprise).

Pour une prestation de service dont le prix est inférieur à 25 € (TVA comprise), une note est remise sur demande.